



Bureau du Conseil privé



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/65-1997

ISBN 0-660-60351-9



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Bureau du Conseil privé

Rapport de rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 1997**

PREMIER MINISTRE

Table des matières

Partie I: Message du Premier ministre	1
Partie II: Aperçu du Ministère	2
A. Énoncé de mission	2
B. Mandat, rôles et responsabilités	2
C. Objectif	4
D. Secteurs d'activité et composition de l'organisation	5
Partie III: Rendement du Ministère	9
A. Aperçu du Ministère	9
Sommaire des crédits approuvés	12
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par activité (1996-1997)	13
Dépenses prévues et réelles par activité	14
B. Rendement des secteurs d'activité	15
Cabinet du Premier ministre	15
Cabinets de ministres	15
Bureau du Conseil privé	15
Commissions d'enquête et groupes de travail	18
Administration	19
Partie IV: Renseignements supplémentaires	21
A. Résumé des attentes en matière de rendement	21
B. Paiements de transfert par activité	22

I MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Au seuil du XXI^e siècle, les Canadiens peuvent envisager avec optimisme les nouveaux défis à relever et les nouvelles possibilités à exploiter. Ils peuvent être également fiers de leurs réalisations et affirmer sans hésiter que le Canada constitue effectivement un extraordinaire exemple de réussite et qu'il mérite la réputation qu'il s'est acquise d'être le pays où il fait le mieux vivre au monde. Et l'on peut voir déjà les bases solides du succès qui viendra couronner leurs patients efforts au cours du prochain millénaire.

Le gouvernement du XXI^e siècle devra prendre conscience qu'il ne peut en aucun cas agir seul. La collaboration est un élément essentiel du succès du Canada. Plus que jamais, les Canadiens souhaitent que leurs gouvernements travaillent ensemble, en partenariat.

Si le gouvernement fédéral peut atteindre ses objectifs et respecter ses priorités, c'est en bonne partie grâce au Programme du Conseil privé, dont le cadre, très dynamique, est influencé par les changements économiques, sociaux, intergouvernementaux et internationaux. La consultation des ministères fédéraux, des autres ordres de gouvernement et des autres partenaires de même que la collaboration entre les différents intervenants jouent un rôle crucial dans la façon dont le gouvernement peut répondre aux besoins des Canadiens.

Je suis donc heureux de présenter ce Rapport de rendement 1996-1997 du Programme du Conseil privé, qui décrit nos objectifs et nos réalisations durant cette période.

II APERÇU DU MINISTÈRE

Le Programme du Conseil privé comporte cinq grands secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre, les cabinets de ministres, le Bureau du Conseil privé, les commissions d'enquête et les groupes de travail, et l'Administration. Sa principale raison d'être est le Bureau du Conseil privé, dont la mission peut être définie en ces termes :

A. Énoncé de mission

Notre mission

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Nos valeurs

Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l'intégrité, le jugement et la discrétion sont essentiels à l'accomplissement de notre mission.

Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.

B. Mandat, rôles et responsabilités

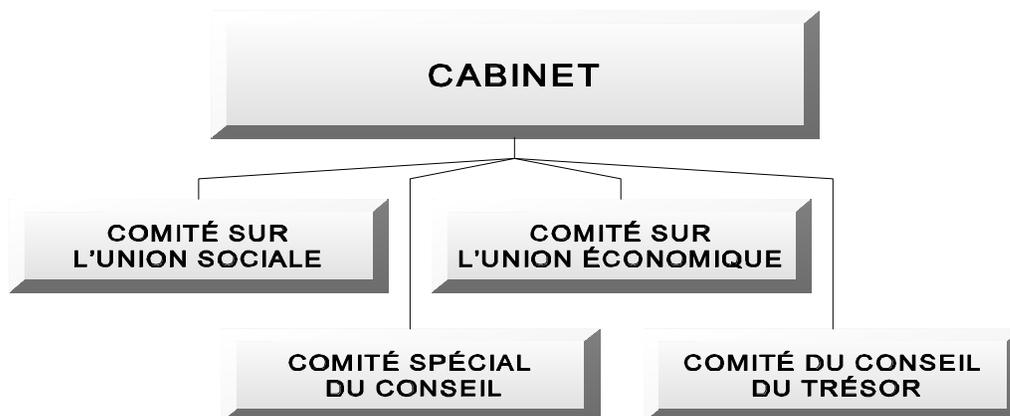
Le Programme du Conseil privé s'étend au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets de divers ministres ainsi qu'aux commissions d'enquête et aux groupes de travail qui lui sont assujettis. En ce qui concerne le Bureau du Conseil privé lui-même, le greffier du Conseil exécutif de la province du Canada a été assermenté à titre de greffier du Conseil privé par le Gouverneur général à la première réunion du gouverneur en conseil, le 1^{er} juillet 1867. En 1940, le Greffier se voyait conférer de nouvelles fonctions et devenait en même temps secrétaire du Cabinet.

En 1992, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* donne une assise législative au rôle joué par le Greffier du Conseil privé en tant que chef de la fonction publique. Le 25 juin 1993, le Bureau du Conseil privé se voit confier la responsabilité des relations fédérales-provinciales, ce qui entraîne la réintégration du Bureau des relations fédérales-provinciales et la création de la Direction des affaires intergouvernementales.

En collaboration avec les différents ministères, le Bureau du Conseil privé fournit des renseignements, des conseils et des services au Premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement, ainsi qu'aux ministres visés par le Programme du Conseil privé : le Vice-premier ministre¹, le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat. Au besoin, il fournit des renseignements et des conseils au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Secrétariat du Cabinet, le Bureau du Conseil privé fournit des renseignements et des conseils au Premier ministre, au Cabinet, aux comités d'orientation du Cabinet et au Comité spécial du conseil sur la mise en oeuvre des grandes priorités du gouvernement. Par exemple, il seconde le Premier ministre dans la préparation et la tenue des trois séances de planification annuelles du Cabinet au cours desquelles sont débattues les priorités stratégiques du gouvernement. Il convient de noter que le Comité du Conseil du Trésor est secondé par un ministère gouvernemental distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Tableau 1: Comités du Cabinet (en date du 11 juin 1997)



¹ Depuis le 11 juin 1997.

La Direction des affaires intergouvernementales du Bureau du Conseil privé est chargée de prodiguer aide et conseils au chapitre des politiques et des communications touchant les relations fédérales-provinciales, les affaires autochtones et l'évolution de la fédération. D'une manière plus générale, le Bureau du Conseil privé seconde dans ces tâches le Premier ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales, l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, et le Cabinet.

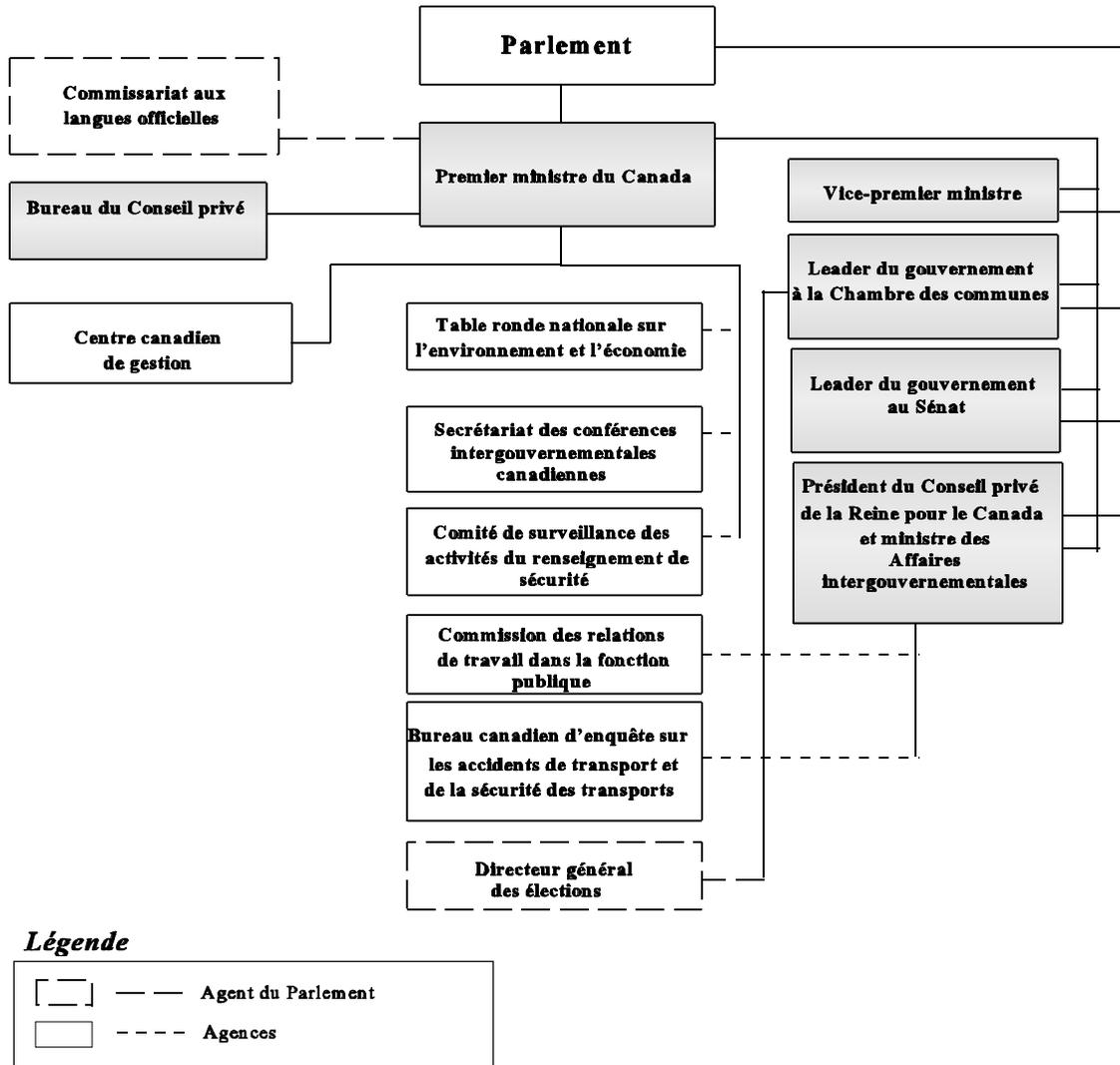
Également chef de la fonction publique, le greffier du Conseil privé a un rôle important à jouer dans la capacité de la fonction publique de bien servir les Canadiens et leurs élus au cours des prochaines années. Au fur et à mesure que les rôles du gouvernement sont redéfinis, le Bureau du Conseil privé établit les changements à effectuer en priorité dans la fonction publique pour l'aider à s'adapter.

C. Objectif

Le Programme a pour objectif d'assurer la bonne marche et le soutien de l'appareil décisionnel central du gouvernement.

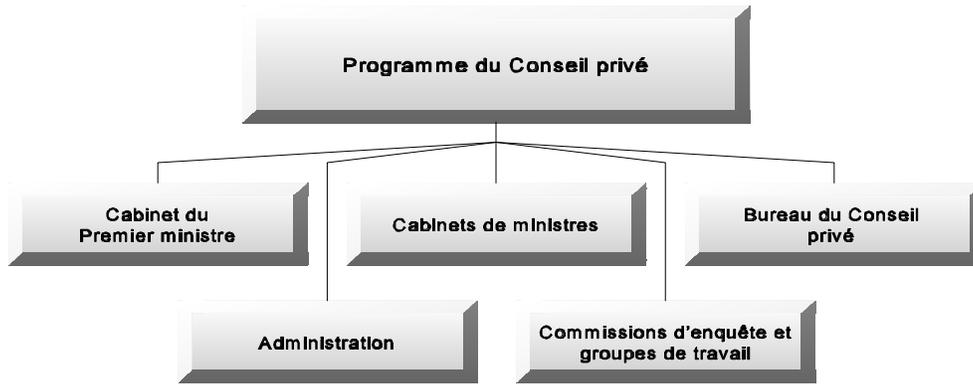
D. Secteurs d'activité et composition de l'organisation

Tableau 2: Portefeuille du Premier ministre (en date du 11 juin 1997)



Nota: Les services indiqués dans les cases ombrées sont financés dans le cadre du Programme du Conseil privé.

Tableau 3: Structure du Programme



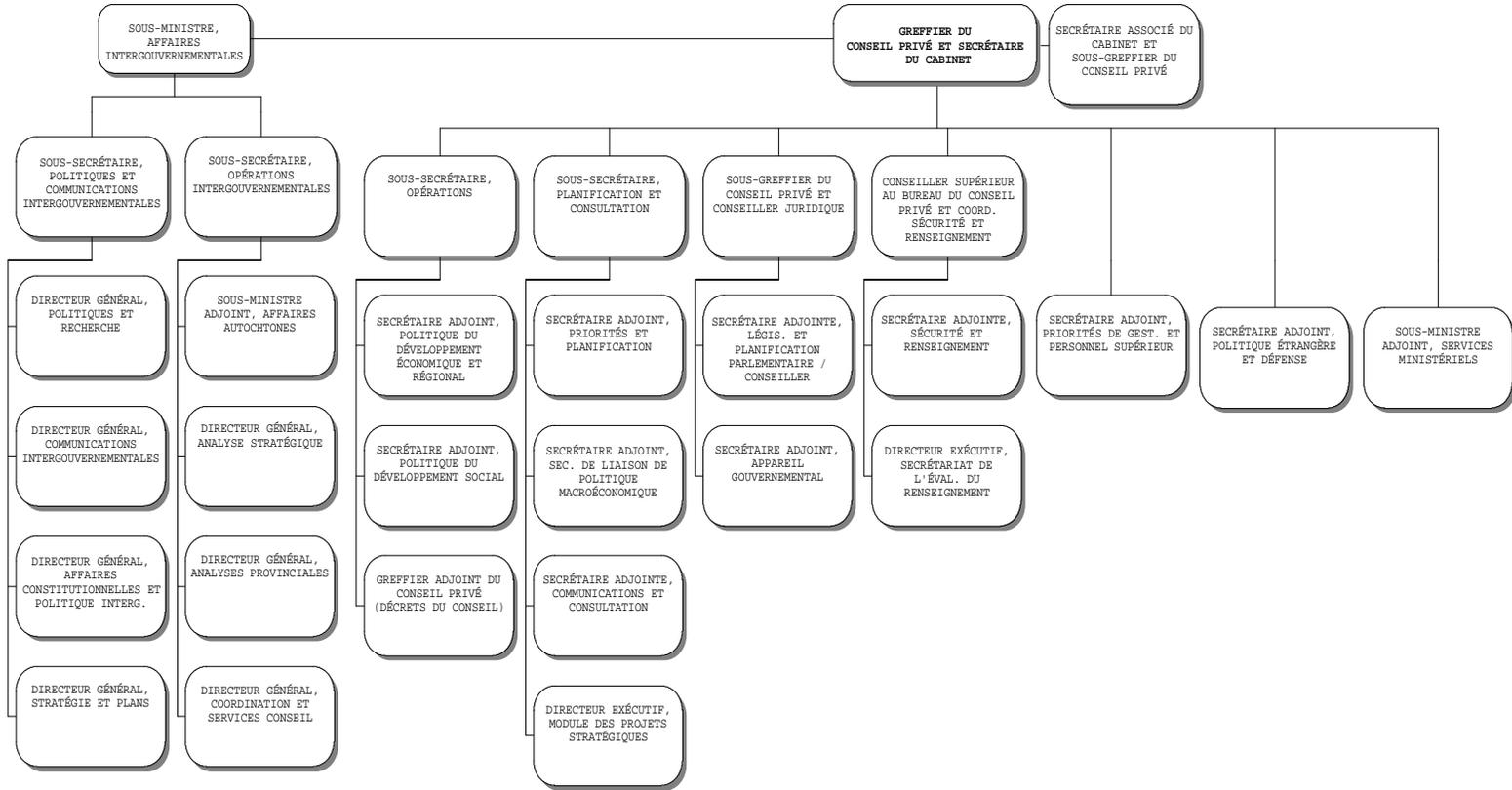
Comme le montre le tableau 3, le Programme du Conseil privé se compose de cinq secteurs d'activité. Tout se passe essentiellement à Ottawa, exception faite des commissions d'enquête et des groupes de travail qui peuvent avoir leur siège n'importe où au Canada.

Le Premier ministre, qui est responsable du Programme, est secondé par le Bureau du Conseil privé que dirige le Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, et par le Cabinet du Premier ministre qui relève du directeur de cabinet.

Le secteur Cabinets de ministres comprend : le Cabinet du Vice-premier ministre, lequel s'acquitte des fonctions déléguées par le Premier ministre, notamment lorsqu'il est appelé à le remplacer; le Cabinet du président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, qui supervise la gestion des relations fédérales-provinciales; le Cabinet du leader du gouvernement au Sénat, qui gère le programme législatif du gouvernement au Sénat; et le Cabinet du leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui est chargé du programme législatif à la Chambre.

Tableau 4: Organigramme du BCP

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ



Le tableau 4 ci-dessus représente l'organigramme du Bureau du Conseil privé. Le secteur Bureau du Conseil privé regroupe la Direction de la planification et de la consultation, la Direction des opérations, la Direction de la sécurité et du renseignement et du conseiller juridique, le Secrétariat des priorités de gestion et du personnel supérieur, le Secrétariat de la politique étrangère et de la défense, et la Direction des affaires intergouvernementales.

Le secteur Administration (Direction des services ministériels) fournit au Programme des services administratifs, financiers, techniques et informatiques ainsi que des services d'information et de gestion des ressources humaines. La Direction des services ministériels coordonne également les réponses aux demandes d'accès à l'information présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le secteur Commissions d'enquête et groupes de travail réunit les commissions et les groupes qui doivent présenter un rapport au Premier ministre.

A. Aperçu du Ministère

Le Bureau du Conseil privé n'exécute pas de « programmes » au sens où le font les autres ministères fédéraux. Le Programme, dont le cadre d'application est très dynamique, tient compte des priorités du gouvernement, elles-mêmes établies en fonction de divers facteurs économiques, sociaux, intergouvernementaux et internationaux. Comme les besoins du gouvernement ne sauraient attendre, la rapidité et l'efficacité de l'intervention sont des facteurs importants dans l'évaluation du rendement du Programme.

Dans ses efforts pour aider le gouvernement à donner suite à ses grandes priorités, le Bureau du Conseil privé a soutenu l'application, dans toute la fonction publique, de mesures précises correspondant aux priorités exposées dans le discours du Trône du 27 février 1996.

Voici quelques exemples des engagements, répartis sous trois grands thèmes dans le discours du Trône, qui ont été respectés : une économie forte, la sécurité des Canadiens, et un pays moderne et uni.

1. Une économie forte

En collaboration avec les ministères responsables, le Bureau du Conseil privé a aidé les membres du Comité du Cabinet chargé de la politique du développement économique² à donner suite aux priorités économiques du gouvernement. Celui-ci a atteint ses objectifs de réduction du déficit, contribuant ainsi à une économie saine et dynamique. L'accroissement des efforts fédéraux en science et technologie, l'amélioration de la loi dans le domaine de la concurrence, de la faillite et du droit d'auteur, ainsi que l'harmonisation des taxes de vente dans les provinces atlantiques sont d'autres exemples des engagements tenus.

² Depuis le 11 juin 1997, ce comité du Cabinet a de nouvelles responsabilités et s'appelle maintenant Comité sur l'union économique.

2. La sécurité des Canadiens

En étroite collaboration avec les ministères responsables, le Bureau du Conseil privé a aidé le Premier ministre et les ministres à exécuter le programme du gouvernement en matière de politique sociale. Le Comité du Cabinet chargé de la politique du développement social³ a continué d'orienter la mise en oeuvre de plusieurs initiatives, notamment la réforme de l'assurance-chômage (devenue l'assurance-emploi), l'amélioration du régime de protection des enfants, l'établissement d'un plancher pour la partie en espèces des transferts aux provinces, le dépôt d'un projet de loi sur les délinquants à risque élevé et la présentation de solutions de rechange originales à l'incarcération des délinquants à faible risque, et la participation à des initiatives internationales axées sur le travail des enfants et le maintien de la paix.

Le Bureau du Conseil privé a joué un rôle consultatif à l'égard des récents développements en politique étrangère et aidé le Premier ministre à poursuivre les grands objectifs fixés dans ce domaine, notamment la libéralisation du commerce, l'avancement des droits de la personne et l'expansion de la démocratie, ainsi que la promotion de la paix en Bosnie, au Moyen-Orient, à Haïti et ailleurs dans le monde. Il a également appuyé le Premier ministre lors des missions commerciales d'Équipe Canada et dans ses discussions avec les chefs étrangers, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre d'organes multilatéraux comme le G7, l'ONU et l'OTAN.

3. Un pays moderne et uni

Le Premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales ont reçu aide et conseil afin que soient prises les mesures nécessaires pour moderniser la fédération canadienne en fonction des besoins du XXI^e siècle. Ces mesures comprennent le renforcement des partenariats avec les provinces dans plusieurs secteurs comme le tourisme, l'établissement d'un organisme unifié d'inspection des aliments et la création du Bureau d'information du Canada, chargé de renseigner les Canadiens et de les inviter à participer à la création de partenariats.

Le Bureau du Conseil privé a continué de travailler avec les ministères afin de soutenir les efforts déployés pour moderniser les programmes et les services fédéraux et, donc, répondre aux besoins des Canadiens, en tant que citoyens et clients. Il a en outre travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour que la fonction publique satisfasse aux nouvelles attentes des citoyens, fournisse des services mieux adaptés à ses clients et soit rentable.

³ Depuis le 11 juin 1997, ce comité du Cabinet a de nouvelles responsabilités et s'appelle maintenant Comité sur l'union sociale.

Le Bureau du Conseil privé a joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à moderniser la fonction publique et créé entre autres le Groupe de travail *La Relève*. Il a aussi aidé à planifier et à coordonner le vaste programme de gestion du secteur public et à intégrer le travail accompli par diverses organisations fédérales, dont le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique et le Centre canadien de gestion.

Le Bureau du Conseil privé a conseillé les ministres et travaillé avec les ministères pour élaborer des politiques et des initiatives gouvernementales ouvertes et efficaces en matière de communications.

Dans l'ensemble, en 1996-1997, le Bureau du Conseil privé s'est acquitté de ses principales responsabilités et a joué ses rôles fondamentaux en suivant une approche stratégique et axée sur l'avenir. Il a favorisé une plus grande intégration des politiques financières, économiques, sociales et intergouvernementales. Il a commencé à renforcer sa capacité à élaborer des politiques, promu des mécanismes horizontaux de prise des décisions, et adopté différentes méthodes pour gérer ses portefeuilles. Par exemple, le Cabinet et ses comités se sont concentrés davantage sur des questions de planification stratégique et à long terme que sur des questions ponctuelles. Au cours de ses deux séances de planification en 1996-1997 (juillet et novembre 1996), le Cabinet s'est penché sur les pressions à long terme et l'établissement des priorités pour que le programme du gouvernement ait un caractère stratégique et réponde aux besoins des Canadiens.

Sommaire des crédits approuvés
Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses
Besoins financiers par autorisation

Crédit (millions de dollars)	Budget principal 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997
Conseil privé		
1 Dépenses du Programme	66,216	74,076
(L) Premier ministre - Traitement et allocation pour automobile	0,072	0,072
(L) Président du Conseil privé - Traitement et allocation pour automobile	0,049	0,049
(L) Leader du gouvernement au Sénat - Traitement et allocation pour automobile	0,049	0,049
(L) Ministres sans portefeuille ou ministres d'État - Allocation pour automobile	0,018	0,018
(L) Dépenses des produits de la vente de biens de surplus de la Couronne	-	0,037
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,200	5,399
Total pour le Ministère	71,604	79,700

**Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
par activité (1996-1997)**

(millions de dollars)				
Activités	ÉTP	Frais de fonction- nement	Paiements de transfert	Dépenses totales
Cabinet du Premier ministre	85 86	5,6 5,8	- -	5,6 5,8
Cabinets de ministres	57 47	4,7 3,8	- -	4,7 3,8
Bureau du Conseil privé	322 326	30,5 28,2	2,1 1,4	32,6 29,6
Commissions d'enquête et groupes de travail	- -	18,3 17,2	- -	18,3 17,2
Administration	202 203	22,6 23,3	- -	22,6 23,3
	666 662	81,7 78,3	2,1 1,4	83,8 79,7
Autres dépenses				
Coût estimatif des services rendus par les autres ministères				11,1 11,1
Coût net du Programme				94,9 90,8

- Nota :**
- Les chiffres non ombrés incluent le Budget des dépenses principal, le Budget des dépenses supplémentaire et les autres autorisations.
 - Les chiffres ombrés indiquent les dépenses réelles en 1996-1997.
 - Les frais de fonctionnement incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.

Dépenses du Ministère prévues et réelles par activité

(millions de dollars)	Réelles	Réelles	Réelles	Total	Réelles
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	prévu 1996-1997	1996-1997
Activités:					
Cabinet du Premier ministre	7,1	4,7	5,6	5,6	5,8
Cabinets de ministres	4,4	3,5	3,7	4,7	3,8
Bureau du Conseil privé	25,2	62,7	29,7	32,6	29,6
Commissions d'enquête et groupes de travail	38,5	21,9	20,9	18,3	17,2
Administration	34,1	25,7	24,7	22,6	23,3
Total	109,3	118,5	84,6	83,8	79,7

Le total prévu pour 1996-1997 inclut le Budget des dépenses principal, plus le Budget des dépenses supplémentaire et les autres autorisations.

B. Rendement des secteurs d'activité

Cabinet du Premier ministre

Le Cabinet du Premier ministre est appelé à fournir des conseils, de l'information et des services spéciaux au Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet. Ces services comprennent notamment la liaison avec les ministres, la gestion des dossiers, les communications, la planification et les opérations gouvernementales liées à la représentation du Canada au sein de la communauté internationale, et le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus.

Ce secteur d'activité comprend également le coût d'entretien des résidences officielles du Premier ministre. Toutefois, c'est à la Commission de la capitale nationale qu'il appartient de meubler, d'entretenir et de chauffer ces résidences.

Cabinets de ministres

Les cabinets de ministres administrent les bureaux offrant des services de soutien, de l'information et des conseils au Vice-premier ministre⁴, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement à la Chambre des communes, et au leader du gouvernement au Sénat.

Les ressources allouées à ce secteur d'activité ont été établies conformément aux budgets prescrits dans le Guide du Ministre. Ceux-ci tiennent compte des niveaux approuvés pour le personnel exonéré et le personnel du Ministère, de même que des budgets de fonctionnement. Ce secteur d'activité comprend également les ressources nécessaires au versement du traitement et des indemnités des neuf secrétaires d'État qui aident les ministres du Cabinet à s'acquitter de leurs responsabilités. Toutefois, les budgets de fonctionnement des cabinets des secrétaires d'État sont visés non pas par le Programme du Conseil privé, mais par celui des ministères compétents.

Bureau du Conseil privé

En 1996-1997, les directions relevant du Bureau du Conseil privé ont pris les initiatives suivantes :

⁴ Depuis le 11 juin 1997.

La Direction des opérations a fourni régulièrement aide et conseils au Premier ministre, au greffier du Conseil privé et au président du Conseil privé. En étroite collaboration avec les ministères responsables, elle a offert soutien et conseils au Comité spécial du conseil et aux comités du Cabinet chargés de la politique du développement économique et du développement social, lesquels ont beaucoup contribué à donner suite aux priorités du gouvernement dans ces domaines et à renforcer l'union économique et sociale. La Direction a aussi continué d'assurer efficacement le contrôle des documents du Cabinet et leur transmission aux ministères. Par son intermédiaire, le Groupe de travail sur la stratégie de l'emploi a aidé les ministres à coordonner le travail nécessaire pour donner suite aux engagements du gouvernement concernant les jeunes, les sciences et la technologie, et le commerce. La Direction a aussi offert des conseils sur les développements en politique étrangère et appuyé le Premier ministre dans le rôle qu'il doit jouer dans la poursuite des grands objectifs dans ce domaine.

La Direction de la planification et de la consultation a conseillé le Premier ministre et le greffier du Conseil privé sur un large éventail d'orientations stratégiques et de questions de planification de portée générale. Avec le concours des ministères, elle a offert au gouvernement des conseils stratégiques sur les moyens de s'acquitter des engagements énoncés dans le discours du Trône de 1996. Elle a aussi beaucoup contribué à jeter des assises plus vastes et mieux coordonnées de recherche sur les politiques pour renforcer les capacités de consultation sur les politiques à moyen terme du gouvernement. La Direction a donné des conseils sur des questions d'orientation financières, notamment le Budget de 1997, assuré un appui aux rencontres du Cabinet, a conseillé le Premier ministre, les ministres et les ministères en matière de communications et de consultations.

Le Secrétariat des priorités de gestion et du personnel supérieur a fourni aide et conseils au greffier du Conseil privé et au Premier ministre sur des questions liées au programme de gestion de la fonction publique. Le renouvellement de cette dernière a constitué une activité majeure, marquée entre autres par la création du Groupe de travail *La Relève* qui continue de veiller à ce qu'un large éventail d'initiatives individuelles, ministérielles et paragouvernementales de gestion des ressources humaines soient élaborées et lancées rapidement et avec succès. Le Secrétariat a aussi aidé le Greffier à préparer son « *Quatrième rapport au Premier ministre sur la fonction publique du Canada.* » De même, il a appuyé plusieurs comités et groupes de travail de sous-ministres responsables de la coordination des initiatives de gestion et de l'examen de grandes questions liées à la politique de gestion. Enfin, il a offert appui et conseils au Greffier sur des questions de politiques de gestion des ressources humaines, et au Premier ministre concernant les nominations, les évaluations de rendement et la rémunération du personnel supérieur dans la fonction publique.

En 1996-1997, le Secrétariat de l'appareil gouvernemental a mené plusieurs activités précises liées à sa responsabilité de conseiller du Greffier du Conseil privé et du Premier ministre sur la structure du gouvernement. Il faut souligner le travail lié à la réorganisation du conseil des ministres annoncé par le Premier ministre le 4 octobre 1996, ce qui a nécessité la préparation d'avis sur le mandat et les responsabilités des ministres ainsi que d'autres mesures liées à l'assermentation des membres du nouveau Cabinet. Au cours de l'exercice, le Secrétariat a aussi participé à plusieurs initiatives et évaluations législatives axées sur les possibilités de diversification des modes de prestation des services (notamment la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les préparatifs liés à l'Agence canadienne des douanes et du revenu) et à d'autres changements organisationnels. Le Secrétariat a aussi pris l'initiative d'offrir des conseils sur l'amélioration de la gestion des portefeuilles des ministres.

En 1996-1997, le Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire/conseiller juridique a coordonné le dépôt de 66 projets de loi. Trente-quatre ont été adoptés. Il a aussi offert des conseils juridiques et des services de soutien sur une foule de sujets, notamment la préparation de certificats devant être présentés aux différents tribunaux, de même que sur des questions liées aux diverses commissions d'enquête, en particulier la Commission Krever et la Commission sur la Somalie. En outre, le Secrétariat a participé activement à l'élaboration de la politique sur laquelle se fonde le projet de loi C-63 (*Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi référendaire*) et appuyé l'examen parlementaire du projet de loi qui a reçu la sanction royale le 18 décembre 1996.

Le Secrétariat de la sécurité et du renseignement a continué d'appuyer le Premier ministre et le Cabinet en les conseillant sur des questions de renseignement et de sécurité nationale et en coordonnant les activités du secteur, notamment le suivi et l'application des observations énoncées au chapitre 27 du rapport du Vérificateur général intitulé « La communauté canadienne du renseignement — Le contrôle et la responsabilisation » (novembre 1996), appuyé la création du poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications (juin 1996), et donné des conseils à ce sujet et continué d'apporter des améliorations pour assurer un niveau adéquat de sécurité ministérielle.

Le Secrétariat de l'évaluation du renseignement a concentré son évaluation des grandes questions internationales sur les développements qui ont eu un impact majeur sur les intérêts canadiens. Par exemple, il s'est intéressé de près à la rétrocession de Hong Kong à la Chine, à la crise dans l'est du Zaïre et à la situation en Bosnie et à Haïti, et ce, à un moment où l'on envisageait de prolonger le mandat des forces canadiennes de maintien de la paix.

En 1996-1997, la Direction des affaires intergouvernementales du Conseil privé a continué d'appuyer le Premier ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales et le Cabinet en général dans leurs efforts visant à maintenir l'unité nationale et à renouveler la fédération. Elle a d'ailleurs aidé le gouvernement à promouvoir plusieurs initiatives en ce sens, notamment le retrait du gouvernement fédéral de secteurs comme la formation professionnelle, les transports, les forêts et les mines, lesquels sont davantage du ressort des provinces, des autorités locales et du secteur privé. Cela a aussi consisté à mettre l'accent sur la formation de partenariats avec les provinces dans différents dossiers comme la prestation fiscale pour enfants, la gestion environnementale, l'inspection des aliments, le tourisme et le logement social. La Direction a également organisé la Rencontre des premiers ministres de juin 1996 qui portait sur diverses questions d'intérêt national. De plus, elle a offert des conseils sur l'exercice de la responsabilité du gouvernement décrite dans le discours du Trône de 1996, pour que le débat sur l'unité nationale tienne bien compte de tous les enjeux, que les règles du jeu soient respectées et que les conséquences soient claires.

Commissions d'enquête et groupes de travail

En 1996-1997, le Programme du Conseil privé comptait quatre commissions d'enquête :

- la Commission sur les revendications particulières des Indiens;
 - la Commission royale sur les peuples autochtones;
 - la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada;
 - la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie.
-
- **Commission sur les revendications particulières des Indiens**

En 1996-1997, la Commission a produit neuf rapports d'enquête et un rapport de médiation. Deux autres revendications ont été réglées ou acceptées pour négociations. Trois rapports étaient en préparation, 25 enquêtes sont en cours et 19 dossiers sont en suspens ou ont été fermés. La Commission est aussi intervenue dans cinq cas où les parties ont demandé la présence d'un médiateur ou d'un modérateur. Ses dépenses de fonctionnement se sont élevées à 3,853 millions \$ en 1996-1997.

- **Commission royale sur les peuples autochtones**

L'exercice 1996-1997 a été consacré à la production du rapport final de la Commission. Celle-ci a présenté ses conclusions au gouvernement dans un rapport de cinq volumes le 1^{er} novembre 1996. Ses dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1,953 million \$ en 1996-1997.

- **Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada**

En 1996-1997, la Commission a poursuivi, dans la mesure du possible, son travail sur l'avenir du système d'approvisionnement en sang au Canada. À la lumière de l'appel interjeté auprès de la Cour suprême du Canada quant au jugement de la Cour d'appel fédérale, le juge Krever a informé le gouvernement qu'il ne pourrait terminer son rapport le 30 avril 1997. Le 17 avril 1997, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il avait accordé une autre prolongation à la Commission (décret C.P. 1997-616) qui doit maintenant faire rapport le 21 novembre 1997, soit huit semaines après que la Cour suprême a rendu sa décision (26 septembre). Ses dépenses de fonctionnement se sont élevées à 3,100 millions \$ en 1996-1997.

- **Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie**

À la suite de deux prolongations de délai, la Commission en a obtenu une troisième et dernière (le 30 juin 1997) en vertu du décret C.P. 1997-174. Son mandat a ensuite été modifié par le décret C.P. 1997-456 pour permettre aux commissaires de déterminer l'opportunité et l'ampleur d'une enquête sur certaines des questions mentionnées dans leur mandat original. La Commission a présenté son rapport final au gouverneur en conseil le 30 juin 1997. Ses dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7,742 millions \$ en 1996-1997.

Administration

Ce secteur d'activité fournit les services administratifs courants aussi bien que des services spécialisés qu'on ne trouve pas dans d'autres ministères. Ces services communs sont fournis au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets de ministres rattachés au Programme, ainsi qu'au Bureau du Conseil privé. Il s'agit de services financiers, administratifs, informatiques, techniques, d'information, de traduction et de gestion des ressources humaines, ainsi que de coordination des réponses aux demandes d'accès à l'information présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les services spécialisés comprennent le standard du Premier ministre, une section de la correspondance chargée de traiter tout le courrier non politique et non personnel adressé au Premier ministre, et le soutien technique du bureau des tournées du Cabinet du Premier ministre. Ce secteur d'activité fournit également certains services administratifs aux commissions d'enquête et aux groupes de travail.

En 1996-1997, il a aussi assuré des services informatiques centraux, de soutien des postes de travail, d'audiovisuel, de formation, d'achat, de courrier, de messenger, d'organisation de conférences, de gestion financière, de bibliothèque et de recherche, d'info-média et de gestion des ressources humaines. De même, il y a eu plusieurs initiatives pour améliorer l'accès à l'information ainsi que la récupération et l'échange de celle-ci. C'est ainsi, par exemple, que l'on a mis à niveau le babillard du Bureau du Conseil privé, établi un système électronique pour la diffusion des coupures de presse et un système électronique pour accéder à des ouvrages de référence de la bibliothèque (la *bibliothèque virtuelle*), mis en oeuvre un système commun de gestion des ressources humaines et lancé un projet de système de gestion de la correspondance des ministres et des membres de la haute direction. Cette amélioration de l'efficacité et de l'information fait partie de la stratégie du secteur consistant à respecter les mesures de réduction du budget prescrites dans l'Examen des programmes. En outre, après consultation de tous les employés dans le cadre du projet *La Relève*, un plan d'action pour le Bureau du Conseil privé a été lancé.

IV RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. Résumé des attentes en matière de rendement

Le tableau qui suit indique les principales attentes en matière de rendement pour le BCP qui feront partie du *Rapport annuel au Parlement* que déposera le Président du Conseil du Trésor pour 1997.

Bureau du Conseil privé	
pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par:
Un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.	<ul style="list-style-type: none">- conseiller et assister le Premier ministre et les ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le Vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires inter-gouvernementales, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat;- assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre;- coordonner au niveau interministériel les politiques afin d'assurer leur conformité avec les priorités gouvernementales;- assurer le leadership et coordonner au niveau interministériel les initiatives de réforme de la fonction publique afin d'appuyer les priorités gouvernementales; et- fournir un système capable de traiter avec efficacité le volume de correspondance reçu des Canadiens par le Premier ministre.

B. Paiements de transfert par activité

(millions de dollars)	Réel	Réel	Réel	Total	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	prévu	1996-1997
Subventions par activité					
<i>Bureau du Conseil privé</i>					
Institut des relations intergouvernementales, Université Queen	0,058	0,055	0,052	0,048	0,048
Subvention destinée à la province de Québec pour compenser la province pour des frais liés à la tenue du référendum de 1992	-	34,558	-	-	-
Total des subventions	0,058	34,613	0,052	0,048	0,048
Contributions par activité					
<i>Bureau du Conseil privé</i>					
Négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones	1,715	1,459	1,724	2,078	1,348
Contributions en vue d'aider les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à participer aux consultations sur l'application du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale	0,491	0,970	-	-	-
<i>Commissions d'enquête et groupes de travail</i>					
Programme d'aide financière aux intervenants	5,032	-	-	-	-
Total des contributions	7,238	2,429	1,724	2,078	1,348
Total subventions et contributions	7,296	37,042	1,776	2,126	1,396